

2026.03.

Envoyé en préfecture le 03/04/2026

Reçu en préfecture le 03/04/2026

Publié le

ID : 001-210102885-20260331-20260316\_CCASRE-DE

**COMMUNE DE PERON (AIN)**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le 31 mars 2026

**OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS ELUS AU CENTRE COMMUNAL**  
**D'ACTION SOCIALE**

L'An deux mil vingt-six, le trente et un du mois de mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de PERON étant assemblé en session ordinaire, maison des associations, après convocation légale, sous la présidence de Mme Françoise FERROLLET, Maire.

Nbre en exercice : 23

Nbre présents : 22

Nbre votants : 23

**Etaient présents :**

Mme FERROLLET Françoise, Maire,  
Mmes LESSARD Geneviève, DECOMBAZ Virginie, REBBOAH Sophie, adjointes  
MM. FOUNIER Sébastien, MARTINOD Guillaume, BARRIERE-CONSTATIN Luc, adjoints

Mmes CHARVET Sandrine, CUZIN Maryline, GUEDES PINTO Veronica,  
HUSSELSTEIN Evelyne, MERIDJI Nathalie, PORTHA Emmanuelle, REGARD Catherine,  
SIREILLES Lorraine, Conseillères Municipales,  
MM. BAR-RHOUT Youssef, COLLET Rodolphe, FELIX-FIARDET Lucas,  
JOURDAIN Jérôme, MICHEL Gérard, PERRIER-DAVID Alexandre, VISCONTI Régis,  
Conseillers Municipaux

**Etait absent excusé :**

M. LELAIZANT Yvan, Conseiller Municipal, a donné une procuration à M. FELIX-FIARDET Lucas, Conseiller Municipal

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la délibération en date du 21 mars 2026 fixant le nombre d'élus au sein du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Madame le Maire indique qu'il faut désigner les représentants élus au sein du CCAS.

Madame le Maire précise qu'elle est élue Présidente d'office du Centre Communal d'Action Sociale.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

DESIGNE les élus comme représentants au Centre Communal d'Action Sociale :

- |                          |                      |
|--------------------------|----------------------|
| - Luc BARRIERE-CONSTATIN | - Sandrine CHARVET   |
| - Maryline CUZIN         | - Lorraine SIREILLES |
| - Evelyne HUSSELSTEIN    | - Rodolphe COLLET    |
| - Nathalie MERIDJI       |                      |

Fait et délibéré des mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme,  
Le Maire.



*Ferrollet*